

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2104

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 29

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut être autorisée »

les mots :

« est mise en œuvre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.